

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2005**

Présents :

M. Marc TOURNABIEN, maire.
Mme Evelyne LESIEUR, M. Eric BUTTARD, M. Daniel AMEVET, M. Marcel BOCHET,
M. Jean-François THIAFFEY, Adjoint.
Mmes Bernadette BUFFAZ, Josiane CHOMAZ, Stéphanie FAVIER, Claude MACALUSO, conseillères.
Mme Danièle GROS, conseillère arrivée au début du 5^e point.
MM. Serge DAL DOSSO, René DALLA COSTA, José VARESANO, Marcel VIARD.

Absents excusés :

M. Marc RAVIER (procuration à Marc TOURNABIEN)
M. Joël GROS (procuration à Eric BUTTARD)
M. Bruno MEULE
M. Philippe CANTIN

Secrétaire de séance :

Mme Claude MACALUSO

En préalable à la réunion, monsieur le maire propose de rajouter au point 11° de l'ordre du jour (convention avec la CAUE), l'étude de faisabilité de l'espace multiservice.
Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1. APPROBATION COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2005

Aucune remarque sur ce compte rendu qui est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DELIBERATIONS CCAS

Monsieur Marcel BOCHET expose les différents points sur lesquels la commission a délibéré lors de sa réunion du 18 mai 2005.

- La commission propose une aide à une personne titulaire du RMI qui, dans le cadre d'un retour à l'emploi, désire suivre une formation professionnelle ; aide accordée sous forme d'une participation à ses frais de transport, pendant 6 mois.
- La commission émet un avis favorable à une demande d'aide ménagère dont le financement est assuré par le conseil général.
- La commission propose le versement, pour 2005 d'un tiers de la subvention de 1500 € (à répartir sur 3 ans) accordée par la commune pour venir en aide aux victimes du Tsunami du 26 décembre 2004 (aide versée à l'association Kasih Bunda dont une correspondante locale permet de suivre le dossier).
- La commission propose d'effectuer une régularisation pour l'année 2004, dans le cadre de l'attribution d'une tonne de bois de chauffage ou d'une aide financière d'un montant équivalent, soit 64€, pour les personnes âgées bénéficiaires du FNS et les personnes bénéficiaires du RMI,
- La date retenue pour le repas des aînés est le 9 octobre 2005.
- Les personnes de plus de 65 ans ou handicapées peuvent bénéficier d'aides en cas d'alerte (canicule, etc.) ; elles doivent pour cela se faire connaître en mairie.
- Les personnes âgées de plus de 60 ans et domiciliées dans la commune depuis plus de trois mois peuvent également bénéficier d'un système de téléalarme avec une prise en charge par le CCAS selon un barème établi en fonction du quotient familial.

Le conseil approuve à l'unanimité les décisions du CCAS.

3. APPROBATION DELIBERATIONS REGIE D'ELECTRICITE

- Compte administratif :

- dépenses 547 813,86 €

- recettes 1 004 352,17 €

Soit, un excédent de 456 538,31 €, qui représente en fait le fonds de roulement de la régie.

- Approbation du compte de gestion 2004.

- Affectation des résultats excédentaires : 312 258,78 € au budget fonctionnement,
144 279,53 € au budget investissement.

- Approbation du budget primitif 2005 qui s'équilibre à 1 073 000 €.

- Monsieur le maire rappelle que monsieur Jacques DELEGLISE fera valoir ses droits à la retraite fin 2005.

Le recrutement de son remplaçant a été lancé ; des candidatures ont déjà été reçues : elles seront examinées prochainement et la personne retenue sera choisie avant l'été pour qu'elle puisse travailler quelques temps « en tandem » avec monsieur DELEGLISE.

Le conseil approuve à l'unanimité les délibérations de la régie d'électricité.

4. ADHESION COMMUNE AFP (Association Foncière Pastorale) MONTDENIS

Une enquête d'utilité publique est en cours (du 9 mai au 3 juin).

Chaque propriétaire (292 numéro de compte au total) a reçu une notification de l'ouverture de l'enquête publique, une convocation à l'assemblée générale des propriétaires et un bulletin d'adhésion à cette association.

La commune, propriétaire de 324 ha, les a reçus au même titre que les autres propriétaires.

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune à cette AFP.

A la fin de l'assemblée générale, l'AFP sera créée effectivement si plus de 50% des propriétaires représentant plus de 50% des surfaces sont d'accord pour adhérer.

5. MODIFICATION REGLEMENT DE L'EAU

Dans le cadre des constructions neuves (lotissement), les compteurs d'eau (comme les compteurs d'électricité) sont généralement installés avant le démarrage des travaux.

Dans l'actuel règlement de l'eau, les consommations ne sont facturées que lorsque le propriétaire a déclaré la fin de ses travaux ; ainsi l'eau consommée pendant la durée du chantier n'est pas facturée.

Pour éviter toute dérive, monsieur le maire propose que désormais pour les futurs nouveaux abonnés la facturation débute dès que le compteur est en fonctionnement (comme cela se fait pour l'électricité).

Le conseil approuve à l'unanimité cette modification du règlement de l'eau.

Nota : un autre point du règlement a été évoqué ; celui qui précise que les m³ consommés au-delà de 200 /an sont facturés demi-tarif ; cela concerne peu d'abonnés et ce point ne sera pas modifié.

6. VENTE PARCELLES ZAC DU PRE DE PAQUES

La configuration de la ZAC (plates-formes sur différents niveaux) fait que les lots sont composés d'une partie de terrain plane (surface utile) et de talus.

Monsieur le maire propose donc qu'un distinguo soit fait, entre la surface utile et les talus dans le calcul du prix de vente des terrains : le prix de base du lot serait égal au nombre de m² utiles multiplié par 10 euros H.T. (soit 11.96 € TTC). Le prix global serait le prix de base augmenté des frais d'établissement du document d'arpentage.

Monsieur le maire donne connaissance au conseil de deux propositions d'achat concernant la plate-forme 2 :

- **lot A** : acquéreur : entreprise TRUCHET, promoteur, pour la société FRANS BONHOMME

Superficie totale : 7 477 m², dont 2 477 m² de talus soit 5 000 m² de surface utile :

Prix de base : 50 000€ auquel s'ajoute 749.13€ de frais de bornage,

soit un prix de vente global de 60 695.96€ HT.

- **lot B** : acquéreur : M. MILLE (espace remise en forme)

Superficie totale : 6 135 m², dont 634 m² de talus soit 5 501 m² de surface utile :

Prix de base : 55 010€ HT auquel s'ajoute 749.13€ de frais de bornage,

Soit un prix de vente global de 66 687.92€ HT.

Les frais de notaire restent à la charge de l'acquéreur.

Le conseil approuve à l'unanimité cette décision.

7. VENTE LOT N° 5 LOTISSEMENT SAINT-ANTOINE

M. SOARES et Mlle BAGUET souhaitent se rendre acquéreurs du lot n° 5 du lotissement Saint-Antoine. Superficie du terrain : 710 m² au prix de 52 € TTC/m², soit 36 920 € TTC.

Le conseil approuve à l'unanimité et autorise M. le maire à signer l'acte de vente.

8. DENOMINATION RUE LOTISSEMENT « SAINT-ANTOINE »

Monsieur le maire propose que la rue desservant le lotissement Saint-Antoine soit dénommée « *rue des murgés* » pour rappeler qu'à l'emplacement de ce lotissement il y avait autrefois de nombreux murgés.

Le conseil approuve à l'unanimité et précise que dans cette rue à sens unique, la circulation se fera dans le sens inverse des aiguilles d'une montre.

9. REGULARISATION TERRAINS LOTISSEMENT SAINT-ANTOINE

Lors du bornage des lots pour le lotissement, il a été constaté qu'une partie de la haie de monsieur TETAZ empiète sur les lots n° 20 et 21 (parcelle 2406, pour 21 m² et parcelle 2413 pour 5 m²) ; pour ne pas contraindre monsieur TETAZ à arracher la haie qui borde son terrain, ces 26 m² lui seront cédés au prix TTC de 7,62 €/m², soit 198.12€ TTC + les frais de géomètre 215,02 € TTC soit un montant total de 413,14 € TTC ; les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

10. REGULARISATION TERRAINS RUE DE LA CROIX BLANCHE

Lors de négociations avec les propriétaires riverains de la rue de la Croix Blanche, des conventions amiables ont été signées avant la réalisation des travaux.

Ces travaux sont maintenant terminés et il s'agit de régulariser les conventions.

Monsieur le maire rappelle les différents accords conclus avec chaque propriétaire et propose de signer les actes définitifs.

Il rappelle également qu'aucune expropriation n'a été nécessaire, un arrangement à l'amiable ayant pu être trouvé avec tous les propriétaires concernés.

Le conseil approuve à l'unanimité et autorise M. le maire à régulariser les ventes et/ou échanges de terrains.

Monsieur le maire propose également que soit remise à jour la délibération prise par le conseil municipal en 2002 pour acquérir la parcelle à côté de la Chapelle et sur laquelle se trouvait une ruine (parcelle 512) qui a été démolie pour aménager le carrefour.

11. CONVENTION AVEC LA CAUE (Conseil Architecture Urbanisme et Environnement)

pour le projet de création d'un espace multiservice
et **ETUDE DE FAISABILITE DE L'ESPACE MULTISERVICE**

La CAUE est un conseil en architecture qui peut nous aider à définir le cahier des charges pour lancer la consultation des architectes.

La convention signée avec cet organisme aurait pour objet d'accompagner la commune dans le projet de création d'un espace multiservice/multi commerce et dans le choix du maître d'œuvre (architecte).

La mission proposée correspond à 9 jours de travail dont :

- 3 jours pris en charge par le Département (financement de l'Etat à l'aide d'une taxe prélevée sur les grandes surfaces – FISAC)
- 6 jours pris en charge par la commune, pour un montant de 3 600 €

L'étude de faisabilité commerciale et financière du projet serait quant à elle réalisée par le cabinet PROTOURISME pour un montant de 3 348,80 € correspondant à 4 jours de travail.

La date prévisionnelle d'ouverture de cet espace multiservice est Juillet 2007.

Le conseil approuve à l'unanimité et autorise m. le maire à signer ces conventions.

12. RENOUELEMENT DEMANDES DE SUBVENTIONS

Il s'agit des demandes faites au département pour :

- a) la reprise du réseau d'eau potable de Montdenis (2^{ème} tranche), pour 219 000 € HT
- b) le schéma directeur d'alimentation en eau potable :
- | | | |
|--------------------|----------------------|-------------|
| - maîtrise d'œuvre | assainissement | 6 014 € HT |
| | eau potable | 3 535 € HT |
| - étude | assainissement..... | 37 000 € HT |
| | eau potable | 37 000 € HT |

Le conseil approuve à l'unanimité.

13. CONVENTION FONDATION DU PATRIMOINE

La fondation du patrimoine a décidé de nous accorder une subvention de 2 163,70 € pour le projet de restauration de la fontaine du Claret (montant total du projet : 6 182 €) ;
(pour information, une subvention du même montant nous a déjà été accordée par la Région) ;

Les conditions pour obtenir définitivement cette subvention sont :

- d'adhérer à la fondation (coût : 100 €)
- d'acheter un panneau à poser sur la fontaine et qui rappelle que la fondation a participé au financement du projet (coût : 40 €)

Les conditions étant très modestes au regard de la subvention accordée, le conseil, à l'unanimité approuve la signature de cette convention.

14. CONTRAT D'AVENIR

Nouveau type de contrat, destiné à favoriser l'emploi de personnes en difficulté d'insertion sociale :

- le salarié est rémunéré au SMIC,
- la part du salaire correspondant au montant du RMI (425,40 €) est versée par le département,
- l'employeur perçoit une aide complémentaire de l'Etat et est exonéré des cotisations patronales,
- le contrat est conclu pour 26 heures/semaines, modulables sur l'année et inclut une action de formation,
- sa durée est de deux ans, éventuellement renouvelable pour une période de 12 mois.

Monsieur le maire propose de signer un contrat (sur deux ans) avec le jeune saisonnier embauché l'été dernier.

Il rappelle que ce recrutement n'engendrera pas de dépenses supplémentaires, les crédits nécessaires ayant été prévus au budget primitif pour la rémunération d'une personne (à temps complet et pour une durée déterminée) pour faire face au surcroît de travail en période estivale.

Le conseil approuve à l'unanimité.

15. EMPLOIS JEUNES D'ETE

Comme les autres années, la commune propose aux jeunes âgés de 16 à 18 ans des contrats de travail de quinze jours durant leurs vacances scolaires.

La commune souhaitait pouvoir répondre favorablement à tous ceux qui en ont fait la demande; cependant, cela ne sera pas possible du fait d'un trop grand nombre : 38 demandes pour 25 places disponibles.

Selon la règle établie précédemment, priorité sera donnée aux plus âgés.

Le conseil approuve à l'unanimité.

16. DEFENSE PASTORALISME, REGULATION DU LOUP

Face aux problèmes rencontrés par les éleveurs du fait de l'accroissement important du nombre de loups, il est suggéré au conseil de prendre une délibération pour demander une régulation contrôlée de l'espèce sauvage, une amélioration des dispositifs de protection et le renforcement et l'accélération des mesures d'indemnisation.

Le conseil approuve à l'unanimité et une délibération sera prise dans ce sens.

17. SUBVENTIONS VOYAGES SCOLAIRES

Comme cela a été défini précédemment, une subvention de 45 € / élève sera allouée aux jeunes de la commune qui doivent effectuer des voyages scolaires à l'étranger.

27 demandes ont été déposées.

Le conseil, à l'unanimité, donne son accord de principe.

Les services de la mairie vérifieront que toutes les demandes sont recevables (séjour à l'étranger seulement).

18. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE

Monsieur Lionel PONS a déposé une demande de remise gracieuse de pénalités financières (18 €) pour défaut de paiement d'une taxe d'urbanisme suite à la dépose d'un permis de construire.

Monsieur le maire indique le comptable public a d'ores et déjà émis un avis défavorable et précise que le bénéficiaire du permis de construire a été informé au moment de l'obtention de ce dernier du montant et des modalités de paiement de la taxe d'urbanisme.

Le conseil, à l'unanimité, refuse d'accéder à la demande de remise gracieuse formulée par M. PONS.

19. COMPTES RENDUS REUNIONS COMMISSIONS

Sans objet.

20. QUESTIONS DIVERSES

- Dimanche 5 juin 2005 :
Journée franco-italienne – Esplanade des Bourguignons
Diverses manifestations sportives amicales (foot, basket, skate, etc.) – participation du plus grand nombre souhaitée.

- Vendredi 19 août 2005 :
Comme cela avait été indiqué lors de la précédente réunion du conseil, la Trans-Maurienne (épreuve cycliste VVT) passera dans notre commune le vendredi 19 août prochain.
La participation d'une quinzaine de bénévoles est requise pour guider les coureurs, assurer le ravitaillement, etc.
Tous les volontaires seront les bienvenus et sont invités à se faire connaître en mairie.

- AFP du bas de Saint-Julien :
Cette association est en cours de création.
Des précisions seront données ultérieurement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, m. le maire lève la séance à 22 heures 30.